

Le Préfet

Grenoble, le 11 janvier 2021

Monsieur le Maire,

Par un courrier du 6 janvier 2021, vous avez bien voulu m'informer que votre commune de Voreppe tenait à la disposition de l'État un centre de dépistage Covid-19 susceptible d'évoluer en un centre de vaccination de ville.

Je tiens par la présente à vous remercier pour cette proposition.

La stratégie du Gouvernement, suivant les préconisations des autorités sanitaires, est de vacciner dans un premier temps les publics fragiles et les plus vulnérables face à ce virus. Ainsi, sont concernés à ce jour les résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, les soignants, pompiers et aides à domicile de plus de 50 ans ainsi que, d'ici la fin du mois de janvier, les personnes âgées de 75 ans et plus.

Hors EHPAD, les centres prévus par les services de l'État sont à ce jour mobilisés pour cette première phase. Il s'agit de sites adossés à des établissements de santé situés à Grenoble (CHU Grenoble Alpes), Voiron, Vienne et Bourgoin-Jallieu, qui sont à présent opérationnels.

Néanmoins, je ne manquerai pas de revenir vers vous lorsqu'il sera nécessaire de davantage développer les centres de vaccination destinés à la ville, afin de vacciner plus largement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

et de nos salutations les plus distinguées.



Lionel BEFFRE

Monsieur Luc REMOND
Maire de Voreppe
1, Place Charles de Gaulle
CS 40147 - 38341 Voreppe cedex

Tél : 04 76 60 34 94
Mél : pref-protocole@isere.gouv.fr
Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046
38021 Grenoble Cedex 01